

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISSANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'imprimerie Nationale à Rufisque

Les annonces doivent être remises à l'imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.

Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs

TARIF DES ABONNEMENTS

	VOIE NORMALE		VOIE AERIEUNE	
	Six mois	Un an	Six mois	Un an
Sénégal et autres Etats de la CEDEAO	15.000f	31.000f.		
Etranger : France, Zaïre R.C.A. Gabon, Maroc.			20.000f.	40.000f
Algérie, Tunisie.			23.000f	46.000f
Etranger : Autres Pays				
Prix du numéro	Année courante 600 f		Année ant. 700f.	
Par la poste :	Majoration de 130 f		par numéro	
Journal légalisé	900 f		Par la poste	

ANNONCES ET AVIS DIVERS

La ligne 1.000 francs

Chaque annonce répétée... Moitié prix

(Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces).

Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 9520 790 630/81

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

DECRET

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

2001

12 septembre. Décret n° 2001-713 fixant la liste des candidats autorisés à subir les épreuves du concours professionnel d'admission dans le corps des inspecteurs généraux d'Etat 571

PARTIE OFFICIELLE

DECRET

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET n° 2001-713 du 12 septembre 2001

fixant la liste des candidats autorisés à subir les épreuves du concours professionnel d'admission dans le corps des inspecteurs généraux d'Etat.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 61-33 du 15 juin 1961 relative au statut général des fonctionnaires, modifiée ;

Vu la loi n° 87-18 du 3 août 1987 portant statut des inspecteurs généraux d'Etat ;

Vu le décret n° 63-293 du 11 mai 1963 fixant le régime commun des concours prévus pour l'admission dans les différents corps de fonctionnaires ;

Vu le décret n° 69-179 du 18 février 1969 fixant l'âge limite des candidats aux concours professionnels dans la Fonction publique ;

Vu le décret n° 75-398 du 12 avril 1975 fixant les modalités et les programmes du concours pour l'admission dans le corps de l'Inspection générale d'Etat ;

Vu le décret n° 80-914 du 5 septembre 1980 organisant l'Inspection générale d'Etat ;

Vu le décret n° 2001-342 portant ouverture du concours professionnel d'admission dans le corps des inspecteurs généraux d'Etat.

DECRETE :

Article premier. - Les fonctionnaires dont les noms suivent, sont autorisés à subir les épreuves du concours professionnel d'admission dans le corps des inspecteurs généraux d'Etat, devant se dérouler à partir du 13 novembre 2001.

MM. Mamadou Lamine Bâ, Mle de solde n° 385 364-A.

professeur de l'Enseignement secondaire, en service au Lycée J. F. Kennedy à Dakar ;

Alioune Badiane, Mle de solde n° 516 698-E, professeur d'histoire et de géographie, en service au Lycée Malick Sall de Louga ;

Mouhammadou Makhtar Cissé, Mle de solde n° 516 904-C, inspecteur des Douanes, Directeur de Cabinet du Ministre de la Pêche ;

Ousmane Cissokho, Mle de solde n° 375 573-Z, ingénieur agronome, en service au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ;

MM. Arfang Sana Dabo, Mle de solde n° 514 258-C, professeur de l'Enseignement secondaire, en service à la Direction de l'Enseignement supérieur :

El Hadji Malick Dème, Mle de solde n° 384 014-D, psychologue conseiller, Directeur du Centre régional d'Orientation scolaire et professionnelle de Diourbel :

Thierno Idrissa Arona Dia, Mle de solde n° 516 550-J, professeur de l'Enseignement secondaire, en service au Lycée Lamine Guèye de Dakar :

Amadou Demba Diack, Mle de solde n° 511 931-B, inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale, en service au Ministère de la Fonction publique, de l'Emploi et du Travail :

Amadou Chérif Diagne, Mle de solde n° 373 968-L, inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale, en service à l'Inspection du Travail et de la Sécurité sociale de Diourbel :

Omar Diagne, Mle de solde n° 375 384-B, ingénieur des Eaux et Forêts, Directeur des Parcs forestier et zoologique de Hann :

Papa Moussa Nar Diagne, Mle de solde n° 071 373-E, inspecteur des Postes, en service à la Direction des Etudes et de la Réglementation de la Poste et des Télécommunications (SGG) :

Abdou Khadre Diallo, Mle de solde n° 516 551-I, professeur de l'Enseignement secondaire, en service au Lycée Abdoulaye Niassé de Kaolack :

Boubacar Diallo, Mle de solde n° 373 173-B, professeur d'histoire et de géographie, en service au Lycée J. F. Kennedy de Dakar :

Ousmane Diallo, Mle de solde n° 382 878-L, commissaire aux Enquêtes économiques, en service à la Direction du Commerce extérieur, Division de la Métrologie à Dakar :

René Diandy, Mle de solde n° 377 403-D, professeur de l'Enseignement secondaire, SICAP Liberté IV n° 5089/P à Dakar :

Papa Oumar Dièye, Mle de solde n° 379 453-C, ingénieur agronome, téléphone n° 834-60-30 - 854-59-38 :

Babacar Diouf, Mle de solde n° 516 552-H, professeur de l'Enseignement secondaire, en service au Lycée Abdoulaye Sadi de Rufisque :

Mohamadou Mactar Diouf, Mle de solde n° 518 777-E, professeur de l'Enseignement secondaire, B.P. 12 180 Dakar-Colobane :

MM. Assane Abdoukarim Diop, Mle de solde n° 358 792-F, Administrateur civil, Secrétaire général de l'ENAM :

El Hadji Abdoulaye Diop, Mle de solde n° 503 102-E, professeur de Lettres modernes, en service au Lycée technique Maurice Delafosse, B.P. 7258 à Dakar :

Issakha Diop, Mle de solde n° 354 724-G, inspecteur des Impôts et des Domaines, en service à la Direction générale des Impôts et des Domaines :

Papa Ballé Diop, Mle de solde n° 368 237-A, inspecteur principal des Douanes, en service à la Subdivision régionale des Douanes de Kolda :

Cheikh Awa Balla Fall, Mle de solde n° 387 365-Z, administrateur civil, en service au MJEHP :

Daouda Fall, Mle de solde n° 514 501-B, professeur de l'Enseignement secondaire, en service au Lycée Malick Sy de Thiès :

Mouhamadou Moustapha Fall, Mle de solde n° 507 832-E, ingénieur agronome, en service à la Direction des Eaux, Forêts et Chasses (MJEHP) :

Babacar Wagane Faye, Mle de solde n° 386 831-E, professeur de l'Enseignement secondaire, en service au Lycée technique industriel Maurice Delafosse :

Babou Faye, Mle de solde n° 507 289-k, inspecteur principal de la Coopération, en service à la Direction de l'Artisanat :

Cheikh Faye, Mle de solde n° 518 778-D, professeur de l'Enseignement secondaire, en service au Lycée technique André Peytavin :

Falilou Faye, Mle de solde n° 501 254-F, ingénieur agronome, en service à la Direction régionale du Développement rural :

Ibrahima Faye, Mle de solde n° 518 151-O, psychologue-conseiller, en service au CROSP de Thiès :

Khalifa Faye, Mle de solde n° 510 151-G, professeur de l'Enseignement secondaire, B.P. 15 616 - Dakar-Fann :

Serigne Faye, Mle de solde n° 369 521-B, professeur de l'Enseignement secondaire, en service au Lycée des Parcelles assainies :

Cheikh Gaye, Mle de solde n° 516 554-F, professeur de l'Enseignement secondaire, en service à l'Inspection d'Académie de Saint-Louis :

MM. Bara Guèye, Mle de solde n° 519 826-A, professeur de l'Enseignement secondaire, en service au Lycée Seydina Limamou Laye ;

Lamine Guèye, Mle de solde n° 513 329-C, professeur de l'Enseignement secondaire, en service au Lycée mixte Maurice Delafosse à Dakar ;

Papa Ousmane Guèye, Mle de solde n° 505 827-C, inspecteur des Douanes, en service à la Direction du Renseignement et de la Lutte contre la fraude ;

Demba Koné, Mle de solde n° 515 332-B, inspecteur de l'Education populaire de la Jeunesse et des Sports, B.P. 15 634 Dakar-Fann ;

Moustapha Lô, Mle de solde n° 352 694-A, administrateur civil, en service à la Mairie de Dakar ;

Albert Manga, Mle de solde n° 363 211-B, professeur d'Education physique et sportive, en service au Centre national d'Education populaire et sportive de Thiès ;

Dame Mbaye, Mle de solde n° 388 480-G, ingénieur des Travaux publics, en service à la Direction des Infrastructures et de la Maintenance (DAGE du MSP) B.P. 4015 PNA Dakar ;

M^{me} Marième Mbengue Seye, Mle de solde n° 045 331-A, administrateur civil, Directrice de l'Action sociale (MDSSN) ;

MM. Moustapha Ngaïde, Mle de solde n° 103 547-D, docteur en Droit, Assistant FSJP/UCAD ;

Arona Niang, Mle de solde n° 513 684-E, ingénieur agronome, en service au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ;

Baba Ndiaye, Mle de solde n° 351 119-J, inspecteur de l'Enseignement élémentaire, Coordonnateur du Pôle régional de Formation continuée de Kolda ;

Ibra Ndiaye, Mle de solde n° 505 190-R, professeur de l'Enseignement secondaire, en service à l'IDEN de Kolda ;

Sakhaly Ndiaye, Mle de solde 373 256-D, administrateur civil principal, en service à la Direction de la Dette et de l'Investissement (MEF) ;

Nicolas Sarr, Mle de solde n° 375 009-H, inspecteur des Douanes, en service à l'Inspection régionale de Dakar-extérieur ;

Mamadou Moustapha Seck, Mle de solde n° 519 797-H, professeur de l'Enseignement secondaire, en service au Lycée Ibou Diallo de Sédhiou ;

MM. Ousmane Seck, Mle de solde n° 511 993-B, inspecteur de l'Education populaire, de la Jeunesse et des Sports, B.P. 5781 Fann-Dakar

Saliou Seck, Mle de solde n° 516 548-A, professeur de l'Enseignement secondaire, Castors II, Villa n° 2 - Dakar ;

Ismaila Sidibé, Mle de solde n° 382 876-J, inspecteur principal des Douanes, en service à la Direction des Etudes et de la Législation ;

Bassirou Soumaré, Mle de solde n° 510 597-A, inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale, en service au MFPET - B.P. 22367 Dakar-Ponty ;

Mamadou Sow, Mle de solde n° 365 199-A, inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale, en service à l'Inspection régionale du Travail et de la Sécurité sociale de Ziguinchor - B.P. 159 à Ziguinchor ;

Abdoulaye Sylla, Mle de solde n° 504 033-I, administrateur civil, en service au Ministère de l'Intérieur ;

Sergine Sylla, Mle de solde n° 368 971-B, professeur de l'Enseignement secondaire, en service au Lycée Malick Sy de Thiès ;

Ahmadou Tall, Mle de solde n° 516 920-C, magistrat, Auditeur à la Cour de Cassation ;

Malick Tambédou, Mle de solde n° 377 225-B, professeur de l'Enseignement secondaire, en service au Centre de Formation professionnelle horticole de Cambérène ;

Mamadou Thiao, Mle de solde n° 516 555-E, professeur de l'Enseignement secondaire, en service au Lycée des Parcelles assainies ;

Saïbatou Yague, Mle de solde n° 377 072-H, inspecteur de l'Enseignement élémentaire, en service à l'IDEN de Dagana ;

Art. 2. - Le Ministre d'Etat, Directeur de Cabinet du Président de la République est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 12 septembre 2001

Abdoulaye WADE

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre.

Mame Madior BOYE.

RUFISQUE - Imprimerie nationale - D.L. n° 5981